

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/54

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 25

Suppléants votants : 00

Procurations : 05

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Rilhac Lastours, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 11 juin 2025

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), Mme Eliane JACQUEMENT, M. BREZAUDY Alain (procuration de M. BROUSSE Hervé), Mme DESSEX Martine (procuration de Mme MAYOUSSE Martine), M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe (procuration de M. DELOMENIE Bernard), M. GOUDIER Jean-Louis, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, Mme LACORRE Valérie, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERNAT Floriane, M. LE GOFF Jean, M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. BARRY Jacques, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. DOGNON Jean-Bernard, Mme ARNAUD Claudine, Mme LACOURARIE Bernadette.

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, M. BONNAT Christian, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : Mme LACORRE Valérie

Objet : Réhabilitation et installation de panneaux photovoltaïques sur le centre social de Nexon : demande de subvention FEDER

Exposé :

Le Président rappelle que la communauté de communes prévoit de rénover le Centre Jean-Jacques ROUSSEAU (centre social de Nexon), afin d'améliorer sa performance énergétique bâtiment (isolation, changement des menuiseries, régulation du chauffage, remplacement de l'aérotherme ...) et le confort de ses usagers (amélioration de la qualité de l'air intérieur, amélioration de la luminosité...). Au-delà des travaux de rénovation, il est prévu de développer un projet de toiture photovoltaïque, dans un objectif d'autoconsommation collective patrimoniale.

Le projet, estimé à environ 306 420.50 € HT pourrait bénéficier de subventions du FEDER porté par la Région Nouvelle Aquitaine, dans le cadre de l'appel à projets « Rénovation énergétique des bâtiments publics » et de « Fonds vert ».

Pour bénéficier des subventions, le projet doit permettre d'atteindre un gain énergétique d'au moins 40%. Outre le gain énergétique, cet appel à projets exige la prise en compte de critères supplémentaires :

- La qualité de l'air intérieur,
- Le confort thermique sans climatisation,
- L'utilisation d'au moins un matériau biosourcé, géosourcé ou de réemploi.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes			
	Montant HT		Taux de subvention	Montant de subvention	Taux sur l'opération globale
Travaux de rénovation énergétique	266 150,00 €	FEDER - AAP "Rénovation énergétique globale, performante et bas carbone des bâtiments tertiaires publics"	50% dépenses éligibles	127 857,40 €	41,73%
Assistance à Maitrise d'Ouvrage	3 120,50 €	Etat - Fonds vert - Rénovation énergtique des bâtiments publics locaux	30% dépenses éligibles	88 476,15 €	28,87%
Maitrise d'œuvre/SPS/CT	34 195,00 €				
Etudes compl.	2 955,00 €	Autofinancement		90 086,95 €	29,40%
TOTAL	306 420,50 €	TOTAL		306 420,50 €	100,00%

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le projet tel que décrit ci-dessus,
- **approuve** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **autorise** le Président à solliciter une subvention au titre du FEDER et une subvention au titre du « Fonds vert » pour le financement de la rénovation du Centre Jean-Jacques ROUSSEAU conformément au plan de financement présenté ci-dessus.
- **autorise** le Président à effectuer toutes les démarches en lien avec ce projet.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : En Mairie, le 17 juin 2025.

Le Président,
Emmanuel DEXET

